

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de~~ Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n°421 du 28 Juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la chapelle de Notre-Dame d'Olive et ses abords à Embres et Castelmaure (Aude)

Parcelles cadastrales visées :

n°322.323.324.325.328 Section B.

Propriétaires intéressés :

- Communes d'Embres et Castelmaure n°323.
- BENAZETH Fernand à Fraissé " 322.325p.
328p.
- DELPONT Justin à Embres et Castelmaure n°
324p.328p.
- MAZA Alexandre à Embres et Castelmaure n°
324p.328p.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d'**Embres et Castelmaure et aux propriétaires intéressés**

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.


Paris, le

- 3 FEVR 1944.

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

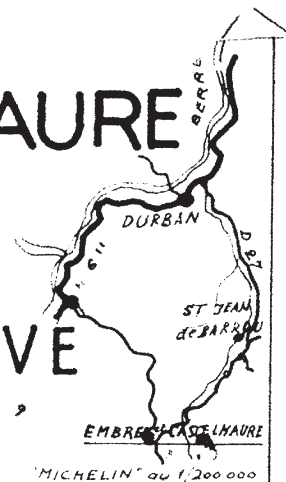
(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Embres-et-Castelmaure. —

— Chapelle Notre-Dame d'Olive et ses abords (parcelles n^{os} 322 à 325 et 328, section B du cadastre) [*S. Ins.* : 3 février 1944].

EMBRES ET CASTELMAURE

CANTON: DURBAN-CORBIERES
ARRONDI: NARBONNE



LA CHAPELLE NOTRE-DAME D'OLIVE ET SES ABORDS

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites, dont la conservation présente un intérêt général la chapelle de Notre-Dame à Olive et ses abords à Embres et Castelmaure (Aude)

Parcelles cadastrales visées :

N° 322, 323, 324, 325, 328, section B.

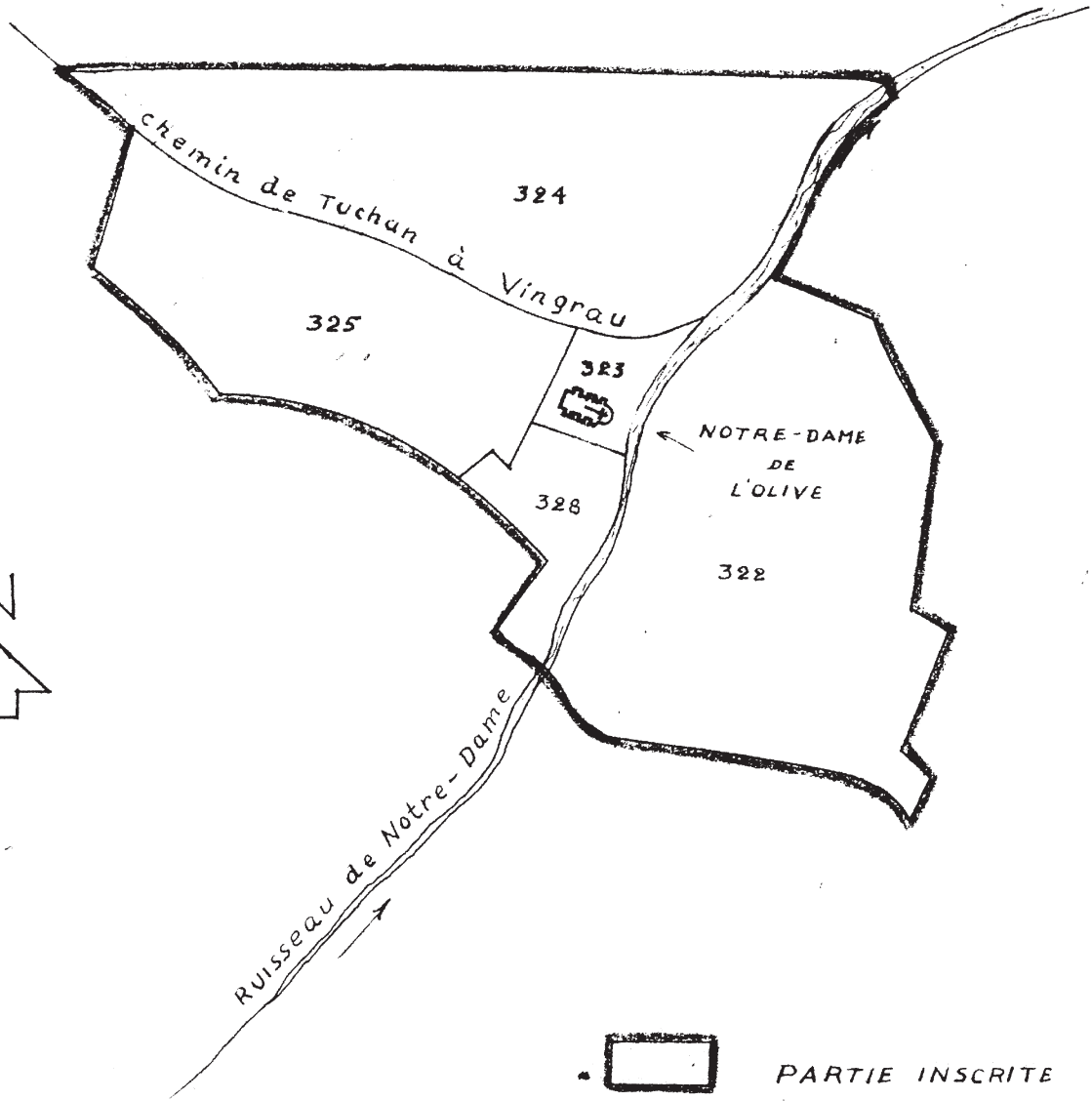
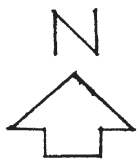
Propriétaires intéressés :

Communes d'Embres et Castelmaure n° 323
BENABETH Fernand, à Fraïssé " 322, 325p
328p.

DELPCNT Justin à Embres et Castelmaure n° 324p. 328p.

MAZA Alexandre à Embres et Castelmaure n° 324p. 328p.

Arrêté du 3 Février 1944



chemin de Tuchan à Vingrau

324

325

323

NOTRE-DAME
DE
L'OLIVE

328

322

Ruisseau de Notre-Dame



PARTIE INSCRITE